



Maine et Loire

## Compte rendu FO DGFIP49 : Groupe de travail du CDAS du 5 avril 2022

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

le 11 avril 2022,

### Médecin de prévention:

Mme Isabelle Merle est arrivée depuis hier et sera sans doute présente 2 jours par semaine (lundi, mardi).

### Crédits d'actions locales 2022:

39 208 € dont 26 130 € pour l'arbre de Noël 2022, 3 000 € pour les retraités, 2 955 € pour les actions médico-sociales et 6 823 € pour les actions familles et adolescents.

### Arbre de Noël 2022 :

Sous réserve de modification, l'arbre de Noël aura lieu le **samedi 10 décembre 2022** à la salle Athlétis aux Ponts de Cé. Un spectacle interactif « l'envolée magique » sera proposé (acrobatie, clown, pyrotechnie...).

Les départs en car de Saumur et Cholet sont maintenus.

Jouets et cartes cadeau pour les 0/12 ans, cartes culture pour les 13/17 ans.

### Retraités :

La galette des rois 2022 a été annulée suite à la crise sanitaire Covid.

Une sortie en Mayenne est programmée le **mardi 31 mai 2022** (visite commentée de la Cité du Lait Lactopôle, de la ville de Laval, croisière-déjeuner sur la Mayenne et visite à la ferme du Pressoir à Craon)

\*Intergénérationnel (voir plus bas).

### Actions médico-sociales :

À ce jour, 45 consultations psychologiques sont budgétées, 3 des 6 consultations avocat ont été distribuées.

### Actions familles-enfants :

Les coupons sport enfants et adultes sont renouvelés cette année :

- Coupons **sport adultes** de 20 euros selon le quotient familial,
- Coupons **sport enfants** de 20 à 25 euros selon le quotient familial.

Une sortie dans le saumurois est programmée le **samedi 11 juin 2022** (visite du Cadre Noir de Saumur, déjeuner dans un restaurant à Saumur et visite de l'abbaye de Fontevraud). Des départs de Cholet via Angers sont possibles en fonction des inscriptions.

\* **inter-générationnel** : En fin d'après midi, le **samedi 5 novembre 2022** est prévue du Théâtre avec la troupe des Arthurs salle Chabrol à Angers, **100 places pour les retraités et 200 pour les actifs**.

## Restauration :

Les conventions sont renouvelées avec les restaurants d'Angers.

Une nouvelle convention a été signée avec l'Hostellerie du Bon Pasteur à Angers pour les collègues du site d'Henri Arnauld. 80 repas ont été servis en 02-03/2022.

On constate une baisse de fréquentation de 30 à 50 % selon les sites en raison de la crise sanitaire et du développement du télétravail.

Une enquête sera menée dans les prochaines semaines sur les envies des usagers en matière de restauration.

Loi « Egalim » : Celle-ci impose depuis janvier 2022, entre autres, l'approvisionnement de 20 % de produits BIO. Les appels d'offre à venir devront en tenir compte, sa mise en œuvre se fera progressivement. À souligner que la loi Egalim est déjà mise en application depuis le 1er septembre 2021 au RIA d'Angers.

## Résidences EPAF :

7 résidences sont maintenues et seront rénovées : Vendres, Agay, La Baule, Saint-Lary, Prémanon, Gérardmer, La Saline.

Les colonies de vacances sont maintenues pour 2022.

## Le SRIAS :

La carte loisirs de la SRIAS et de son partenaire Tourisme et Loisirs, gratuite, permet de bénéficier d'offres de réductions spectacles, cinéma et autres loisirs.

La demande se fait en plusieurs étapes :


- Imprimer le formulaire disponible sur le site de la SRIAS [www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/srias](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/srias)
- Compléter la demande
- La transférer au RH pour validation
- Enfin l'envoyer au [srias.paysdeloire@gmail.com](mailto:srias.paysdeloire@gmail.com) pour création.

## Places en crèche :

56 places de crèche sont proposées pour le département aux fonctionnaires, se renseigner auprès de la délégation des services sociaux.

Vos représentants **FO** au CDAS : Stéphan Adigo (SGC Cholet), Marie Astrid Rollet (SPFE), Odile Lambert (SGC Couronne d'Angers), Joel Lépicier (SIP Angers Est).

## **Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !**

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÊL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %
	AFFECTATION : .....	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à ..... le .....		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		